



cession de parts + obligations gerant

Par **cacahute**, le **04/10/2011** à **14:05**

Bonjour,

Nous avons créé une SARL 2 associés 50/50 et lui statut de gérant non rémunéré avec un capital en numéraire uniquement de 7500 euros. lors de la création il m'a fait miroiter un portefeuille de prospect que je ne vois pas venir. J'ai construis tout l'administratif et le financier (logo, plaquette, comptabilité....) et lui à aujourd'hui, il ne fait rien, par contre il dépense l'argent de la sté. Mon compte d'associé s'élève à environ 500 euros. Nous avons un gros désaccord sur le partage des taches initialement prévu verbalement. je comprend aujourd'hui pourquoi il ne voulait pas d'écrit. Je voudrais le remboursement de mon compte d'associé comment faire? et je voudrais lui vendre mes parts est-ce possible et comment faire et à quel prix sachant que le CA est de 0 ? de plus il m'empêche l'accès au bureau et au matériel informatique. Les bureaux sont mitoyens à sa maison et pour y entrée il faut passer par la cour fermée à clé avec un portail. que puis-je faire ?

Merci beaucoup pour votre aide